

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepoin

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00427 et D08-01-18/B-00428  
**Propriétaire(s) :** Victoria Homes Construction Limited  
**Emplacement :** 212 (214), avenue Columbus  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** lot 115, plan enregistré 441  
**Zonage :** R3A  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite démolir la maison et le garage isolés existants et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle sera occupée par une unité d'habitation de la maison jumelée de deux étages proposée.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00427	7,62 m	31,67 m	241,5 m <sup>2</sup>	1	212, av. Columbus, une unité d'habitation
B-00428	7,62 m	31,67 m	241,3 m <sup>2</sup>	2	214, av. Columbus, une unité d'habitation

L'approbation de ces demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles seront non conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00417 et D08-02-18/A-00418) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.